



QUINZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Rapport du groupe de travail
sur la dimension sociale
de la mondialisation**

**Rapport oral du président du groupe de travail,
S.E. Eui-yong Chung, ambassadeur
de la République de Corée**

1. Après avoir ouvert la réunion en exposant les grandes lignes des débats de la journée, S.E. Eui-yong Chung a déclaré que le groupe de travail avait l'honneur de recevoir un invité de marque, Son Excellence M^{me} Tarja Halonen, Présidente de la Finlande et coprésidente de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, qui prononcerait une allocution sur l'état d'avancement des travaux de la commission.

**Commission mondiale sur la dimension sociale
de la mondialisation: Faits nouveaux**

**Allocution de Son Excellence M^{me} Tarja Halonen,
Présidente de la Finlande et coprésidente
de la commission**

2. M. Juan Somavia, Directeur général du BIT, a accueilli chaleureusement Son Excellence M^{me} Tarja Halonen, premier chef d'Etat à s'exprimer devant le Conseil d'administration. Il a remercié M^{me} Halonen d'avoir accepté la tâche délicate consistant à faciliter le dialogue sur des questions difficiles, dans un monde où les monologues parallèles sur la mondialisation sont devenus la règle. La justice et l'égalité sociale ont toujours été ses objectifs, qu'elle a cherché à atteindre en s'attaquant aux déficiences de l'emploi et de la protection sociale dans son pays. Admirée à travers le monde pour ses efforts en faveur des droits de l'homme et de la démocratie, elle a coprésidé en 2000 la conférence historique que fut le Sommet du Millénaire. De pair avec l'autre coprésident, M. Mkapa, Président de la République-Unie de Tanzanie, elle s'est consacrée tout entière aux travaux de la commission dont elle a été un ambassadeur éminent, contribuant largement à créer une atmosphère collégiale au sein de cet organe en cherchant à favoriser la compréhension entre les différents groupes d'intérêts.

3. Son Excellence M^{me} Tarja Halonen a entamé son allocution en remerciant le groupe de travail de lui avoir demandé de coprésider la commission et en félicitant les membres du groupe pour le courage et l'ouverture d'esprit dont ils avaient fait preuve en créant cette commission mondiale indépendante, dont les travaux présentent un intérêt marqué non seulement pour l'OIT, mais aussi pour le reste du système multilatéral. La commission a tenu six réunions, mené plus de 30 dialogues et organisé de nombreuses consultations, entre autres avec M. Köhler (FMI), M. Supachai (OMC) et M. Wolfensohn (Banque mondiale). Une fois approuvé par la commission, le rapport de la commission sera publié en février 2004¹.
4. M. Funes de Rioja, s'exprimant au nom du groupe des employeurs, a remercié M^{me} Halonen d'avoir accepté de diriger les travaux de la commission mondiale et d'avoir exprimé un point de vue original au cours des débats. Que l'on porte un regard optimiste ou pessimiste sur la mondialisation, force est de constater que des obstacles demeurent et que des initiatives doivent être prises pour faire en sorte que ce mouvement favorise davantage l'inclusion. De multiples chemins mènent à ce but, et la valeur unique de la commission réside dans le fait qu'elle se compose de personnalités prestigieuses et compétentes qui expriment des opinions, des cultures et des situations diverses. Le débat relatif à la mondialisation doit accueillir cette diversité.
5. Le groupe des employeurs s'est dit d'accord avec M^{me} Halonen sur l'importance des valeurs fondamentales que sont la démocratie, les droits de l'homme et l'Etat de droit. Tels sont les fondements nécessaires d'une économie de marché viable et juste. Les employeurs, les travailleurs et les gouvernements doivent joindre leurs forces et travailler ensemble à la réalisation du potentiel de la mondialisation. La dimension sociale de la mondialisation est clairement liée au développement, et ce lien constitue le moyen le plus sûr de vaincre la pauvreté, la marginalisation et le chômage. A cet égard, M. Funes de Rioja a souligné l'importance que présente la gestion de la mondialisation aux niveaux national et mondial. Le groupe des employeurs espère que le rapport contribuera de manière décisive à affermir les valeurs fondamentales sur lesquelles doit reposer une mondialisation plus équitable. Les employeurs espèrent aussi que ce rapport fournira des repères à l'OIT et aux autres organisations et attend avec intérêt la discussion dont il fera l'objet à la session de mars 2004 du Conseil d'administration, discussion d'où se dégageront les orientations futures.
6. S'exprimant au nom du groupe des travailleurs, M. Trotman a renouvelé le soutien de son groupe aux objectifs de la commission. La mondialisation doit apporter ce à quoi aspirent les travailleurs et leurs familles partout dans le monde: un emploi décent, la sécurité et la possibilité de se faire entendre dans le processus de prise de décisions. Cela implique que l'on facilite l'accès à l'emploi décent et que l'on encourage le développement dans un esprit de justice sociale et dans le cadre d'économies et de sociétés ouvertes. La commission mondiale souhaitera peut-être saisir cette occasion pour recommander que les principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT soient adoptés par tous les planificateurs, législateurs et autres acteurs qui, de par le monde, influent sur les décisions prises dans l'économie mondiale. L'orateur a déclaré que le groupe des travailleurs se félicite des réunions que la commission a tenues avec la Banque mondiale, le FMI et l'OMC et a formulé l'espoir que ces institutions seront encouragées à soutenir les efforts de la commission.
7. M. Trotman a indiqué que le groupe des travailleurs attend avec intérêt d'examiner le rapport de la commission et les recommandations qu'il contient, et il a demandé que le

¹ On trouvera en annexe le texte intégral de l'intervention de la Présidente de la Finlande.

Directeur général donne suffisamment de temps au groupe de travail en mars 2004 pour qu'il puisse se livrer à un examen complet et sérieux. Il a formulé l'espoir que des efforts seront entrepris pour convertir les recommandations figurant dans le rapport en programmes d'action, et a demandé que la commission examine les moyens par lesquels ses recommandations pourraient être suivies d'effet pour que le monde devienne meilleur. Ce ne sont ni par des paroles ni par des recommandations que la commission se distinguera, mais par l'action qu'elle est capable de mener auprès des acteurs concernés.

8. Le ministre du Travail du Cameroun, s'exprimant au nom du Groupe de l'Afrique, a remercié la Présidente, M^{me} Halonen, et le coprésident issu de la région Afrique, le Président Mkapa, d'assurer la direction de la commission. Les pays africains ont été exclus des bienfaits de la mondialisation. Ils aspirent à de meilleures conditions de vie et de travail et ont hâte de voir s'améliorer les perspectives d'investissement et s'instaurer un commerce plus équitable. Il importe aussi que la gouvernance mondiale soit améliorée pour aider le continent à sortir de la pauvreté et à promouvoir son propre développement. Les pays africains ont formulé l'espoir que les recommandations de la commission mondiale appuieront ces aspirations et ces objectifs.
9. Le ministre du Travail de l'Equateur, parlant au nom du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes, a exprimé la satisfaction du groupe pour les consultations aussi vastes qu'exhaustives que la commission a menées. Elles ont permis d'échanger des données d'expérience pour ce qui est d'améliorer le sort des travailleurs et de développer la dimension sociale de l'intégration régionale et sous-régionale. La promotion des principes et droits fondamentaux au travail et du travail décent sont les fondements d'une mondialisation intégratrice. Des politiques appropriées sont également nécessaires pour favoriser l'avènement d'un ordre mondial plus juste. L'orateur a indiqué que le groupe attend avec intérêt les propositions de la commission quant au moyen d'intégrer au mieux les objectifs économiques et sociaux, et espère que le rapport sera disponible suffisamment à temps pour faciliter un dialogue utile à la réunion de mars 2004.
10. Le représentant du gouvernement de l'Inde, s'exprimant au nom du Groupe Asie-Pacifique, a déclaré que le rapport final de la commission pourra constituer un important instrument stratégique aussi bien pour la réduction de la pauvreté que pour le développement. La mondialisation a offert aux gouvernements de cette région des opportunités très intéressantes, mais elle les contraint également à relever quelques nouveaux défis ardues. De ce point de vue, le rapport apportera une contribution aussi opportune que précieuse. Comme celui-ci intéresse également toute une série d'organisations aux niveaux national et international, le Bureau devrait instituer des canaux appropriés pour la mise en œuvre des recommandations de la commission. L'orateur a indiqué attendre avec intérêt des informations sur la manière dont le débat sera structuré, tant à la session de mars du Conseil d'administration qu'à la Conférence internationale du Travail de juin 2004.
11. Le représentant du gouvernement de la Fédération de Russie, parlant au nom du Groupe des Etats d'Europe orientale, a indiqué que le rapport est particulièrement utile dans la mesure où il fait prendre conscience à la communauté internationale de la nécessité de donner une dimension sociale à la mondialisation. Il contribuera à promouvoir le rôle de l'OIT au sein du système des organisations internationales traitant de la mondialisation. Le rapport devra tendre à mobiliser l'ensemble des acteurs, Etats, organisations internationales, entreprises, travailleurs et institutions de la société civile pour réduire les inconvénients et optimiser les bienfaits de la mondialisation.
12. Le représentant du gouvernement de l'Italie, parlant au nom du Groupe des Etats d'Europe occidentale, a indiqué qu'il faut édifier un consensus autour d'une approche de la mondialisation qui conduise à l'éradication de la pauvreté, à la réalisation de la cohésion

sociale, à la création d'emplois, à l'expansion de la croissance économique et à une meilleure gouvernance. Cela permettra à chacun de bénéficier de la mondialisation. L'orateur a déclaré que le groupe voit en l'OIT l'organisme approprié pour promouvoir un vrai dialogue international avec d'autres organisations internationales compétentes. Il attend avec intérêt le rapport, l'examen de ses recommandations et les activités de suivi et appelle les membres de la commission à consacrer une partie de leur temps à ces activités de suivi.

13. M^{me} Halonen a conclu le débat en remerciant le Conseil d'administration pour ses encouragements. Elle a renouvelé l'engagement de la commission de promouvoir une mondialisation plus juste, et appelé tous les membres à apporter leur contribution à la réalisation de cet objectif.
14. Au nom du Conseil d'administration, le président a remercié M^{me} Halonen de ses stimulantes paroles et d'avoir accepté de coprésider la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation. Le fait que la commission soit présidée par deux chefs d'Etat en exercice lui a conféré une immense stature et a renforcé l'impact de ses recommandations. L'orateur a ajouté qu'ayant eu personnellement le privilège de travailler sous sa direction il a pu apprécier par lui-même la détermination avec laquelle M^{me} Halonen a œuvré au consensus et assuré le succès des travaux. Il s'est dit convaincu que le rapport final de la commission posera des fondements solides pour mener à bien les changements stratégiques requis en vue de faire de la mondialisation une force bienfaisante pour tous, réitérant qu'à cet égard tous sont redevables à M^{me} Halonen d'une dette particulière.

Politiques et partenariats sociaux pour une bonne gouvernance

15. La représentante du Directeur général (M^{me} Trebilcock) a présenté le document intitulé «Politiques et partenariats sociaux pour une bonne gouvernance»² qui reprend, en les élaborant, les éléments d'une discussion menée à propos d'un document connexe en mars 2003³. Ce document traite de la pertinence du partenariat social dans la réflexion globale sur la gouvernance dans le contexte du développement économique et social, et examine quelques éléments relevés dans les publications consacrées en dehors de l'OIT à la question de la gouvernance. Malgré l'existence d'un grand nombre d'exemples positifs, il apparaît que l'utilité du partenariat social n'est pas encore entièrement reconnue ou qu'il n'est pas partout mis en pratique. Cela tient, pour l'essentiel, à ce que les conditions qui lui permettraient de se développer font souvent défaut. En effet, la liberté d'association et le droit de participer à la négociation collective ne sont pas encore de véritables acquis dans le monde entier. L'autre explication est que l'on ne comprend pas toujours clairement ce qu'est le partenariat social ni en quoi il peut contribuer à la mise en place d'une bonne gouvernance. L'intervenante a conclu en attirant l'attention du groupe de travail sur les étapes qui pourraient éventuellement suivre et qui sont détaillées dans les paragraphes 56 à 58 du document.
16. Le porte-parole des employeurs s'est déclaré satisfait de la teneur du document. Dans le contexte de la mondialisation, le dialogue social est essentiel non seulement pour décider de l'orientation à prendre, mais aussi pour faire en sorte que la mondialisation soit plus

² Document GB.288/WP/SDG/2.

³ Document GB.286/WP/SDG/3.

intégratrice. Le groupe des employeurs est convaincu que le fonctionnement de l'économie de marché devrait reposer sur les principes de la démocratie représentative. La compétitivité, la productivité, le développement durable sont étroitement tributaires d'un partenariat et d'un dialogue social solidement implantés. L'intervenant a remarqué que la légitimité des partenaires du dialogue social est souvent fonction de leur degré de représentativité et de responsabilité vis-à-vis des groupes dont ils sont les porte-parole. Il a pris connaissance avec intérêt des expériences réalisées dans certains pays et qui, il l'espère, feront l'objet d'une diffusion aussi large que possible. Il a rappelé l'importance pour le dialogue social des principes et droits fondamentaux au travail.

17. Le porte-parole des employeurs a considéré que c'est au sein de la Commission de l'emploi et de la politique sociale qu'il convient de débattre des questions portant sur le partenariat social et les salaires, le chômage et des sujets apparentés (questions traitées dans les paragraphes 13 à 17 du document). Tout en admettant que le partenariat social «peut amener la société à un consensus sur des réformes controversées et potentiellement impopulaires», il a tenu à établir une distinction entre politique à court terme et politique à long terme. Il a indiqué par ailleurs que la question des activités ultérieures devra être traitée dans le cadre du débat qui se tiendra en mars 2004 autour du rapport de la commission mondiale.
18. Le porte-parole des travailleurs a approuvé la proposition du groupe des employeurs, à savoir que les questions visées soient inscrites à l'ordre du jour de la Commission de l'emploi et de la politique sociale. Il aurait jugé préférable que l'on procède à un examen plus critique de la littérature spécialisée qui n'est pas toujours conforme aux enseignements que l'OIT a tirés de son expérience. Le document ne met pas suffisamment en évidence les valeurs de l'OIT, pas plus qu'il ne permet de véritablement apprécier l'immense corpus de connaissances dont dispose l'Organisation. Les gouvernements et les partenaires sociaux savent bien, par exemple, que la grève n'est pas systématiquement le signe d'une dégradation des relations professionnelles dans un pays donné et qu'elle est l'expression légitime d'un mécontentement susceptible d'exercer un effet cathartique et d'ouvrir la voie à une nouvelle approche et une meilleure compréhension des problèmes en jeu. Il n'en demeure pas moins que le partenariat social, le dialogue social et la bonne gouvernance sont des questions importantes, en particulier lorsqu'il s'agira d'examiner le prochain rapport de la commission mondiale et ses recommandations.
19. Le porte-parole des travailleurs a estimé qu'il est plus important de souligner le rôle que peut jouer le dialogue social dans la lutte contre la pauvreté que d'y voir un moyen d'assurer la modération salariale, comme le document semble le laisser entendre. Il importe à cet égard de revenir aux principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT. L'intervenant a pris connaissance avec intérêt des exemples offerts par certains pays et exprimé le souhait que soient fournis davantage d'exemples concernant les pays en développement. Il a noté que le document établit clairement que la liberté d'association et la négociation collective ont un retentissement favorable sur l'économie d'un pays, et exprime l'espoir que d'autres organisations internationales tiendront compte de ce fait dans l'élaboration de leurs politiques de développement.
20. La ministre du Travail de l'Equateur, s'exprimant au nom du Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, s'est déclarée vivement intéressée par la relation que le document établit entre dialogue social, démocratie et bonne gouvernance. La promotion du partenariat social est subordonnée à ces deux impératifs essentiels que sont la liberté d'association et la négociation collective. Le groupe soutient les activités que l'OIT mène pour promouvoir et garantir ces droits, mais tient cependant à rappeler que le système commercial international présente des déséquilibres qui freinent le développement, contribuent à l'expansion du secteur informel et aggravent la pauvreté dans les pays en développement. L'oratrice a signalé en conclusion que le groupe approuve les activités

futures présentées dans le document, en particulier la préparation d'études sur les questions relatives au développement.

21. Le représentant du gouvernement de l'Inde, s'exprimant au nom du Groupe Asie-Pacifique, a remercié le Bureau d'avoir réalisé une étude aussi sérieuse. Il a appelé l'attention sur le lien entre la gouvernance nationale et la gouvernance internationale dans le cadre de la mondialisation. Le dialogue social est un moyen important pour résoudre des questions contradictoires, instaurer la confiance parmi les participants et accroître la transparence du processus d'élaboration des politiques. La position d'un pays sur la mondialisation doit s'inscrire dans sa politique nationale et s'appuyer sur un consensus national et sur ses priorités. Les débats internationaux reposent sur des informations plus appropriées lorsque c'est un dialogue social national qui permet l'émergence des points de vue nationaux qui s'y expriment.
22. Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud a indiqué que les Sud-Africains ont recours au dialogue social pour élaborer leur politique sociale et économique. Riches de cette expérience, ils estiment que le dialogue social ne peut être efficace qu'avec des institutions établies spécialement à cet effet, des organisations de travailleurs et d'employeurs fortes et unies et l'accès des partenaires sociaux à l'information.
23. Le représentant du gouvernement du Venezuela a appelé l'attention sur l'expérience de son pays en matière de référendum et d'autres formes de participation destinées à encourager les partenaires sociaux à être plus représentatifs. S'agissant des questions de partenariat social et de bonne gouvernance, il lui paraît indispensable de procéder à un examen plus détaillé et transparent des politiques qui ont pour effet d'aggraver la pauvreté, y compris les termes de l'échange internationaux et accords commerciaux régionaux actuels.
24. Le représentant de la Commission européenne s'est dit extrêmement satisfait de la teneur du document. L'OIT ne doit surtout pas se couper du débat sur la gouvernance. L'Organisation joue un rôle important dans l'identification et la création des conditions et cadres nécessaires à la mise en place d'une bonne gouvernance en matière de politique sociale, de politique de l'emploi et de politique économique. La Commission européenne a pris un certain nombre d'initiatives pour promouvoir la bonne gouvernance, le dialogue social et la participation des acteurs non étatiques à l'élaboration des politiques à différents niveaux. L'OIT devrait poursuivre ses travaux d'analyse et mener d'autres travaux de recherche, comme suggéré dans le document. Elle devrait également jouer un rôle de premier plan dans l'appui à apporter aux droits et capacités nécessaires pour exploiter pleinement toutes les possibilités qu'offre le partenariat social.
25. Le représentant du gouvernement de la Belgique a insisté sur la nécessité d'évaluer avec un regard critique la méthodologie et de vérifier les indicateurs qui ont été utilisés dans les travaux de recherche évoqués dans le document. Le document n'accorde pas toute l'attention voulue à la contribution du partenariat social à la lutte contre la pauvreté et des entreprises ayant un comportement social responsable. L'orateur a souligné l'importance de l'assistance technique et d'un élargissement du dialogue Nord-Sud.
26. Le représentant du gouvernement de la République de Corée a déclaré que la participation des partenaires sociaux est une chose essentielle non seulement pour une bonne gouvernance, mais aussi pour le développement national et celui des entreprises. A cet égard, le rôle des gouvernements consistant à veiller à ce que les partenaires sociaux jouissent de leurs droits ne saurait être sous-estimé. Quant aux partenaires sociaux, dans l'exercice de leurs droits, ils ne doivent pas perdre de vue leurs devoirs et responsabilités.
27. Le porte-parole des employeurs a relevé que l'intervention de la représentante du gouvernement du Venezuela n'est pas conforme à la convention n° 87; il a rappelé que le

respect de cette convention (que le Venezuela a ratifiée) suppose qu'employeurs et travailleurs soient à même de s'organiser, sans intervention ni ingérence de l'Etat.

28. La représentante du Directeur général (M^{me} Trebilcock) a fait observer que certains des matériels supplémentaires évoqués durant la discussion peuvent être consultés sur le site Web de l'OIT et n'ont donc pas été inclus dans le document qui ne peut dépasser une certaine longueur. Elle a clarifié un certain nombre d'autres points soulevés durant la discussion en faisant remarquer que les résultats des recherches externes sont présentés à des fins d'information et ne sont pas nécessairement approuvés par le Bureau. Ce dernier a souhaité signaler que les indicateurs statistiques des jours perdus pour cause de grèves et de lock-out sont disponibles, contrairement à ceux sur l'impact économique positif du partenariat social. Le document vise à relier le débat sur la gouvernance et le développement à la discussion sur le partenariat social et le développement. Il est important de trouver un langage commun pour faire connaître à la communauté du développement la propre approche de l'OIT concernant la gouvernance du marché du travail par l'intermédiaire du partenariat social. Quant aux observations qui ont été formulées sur le dialogue et le partenariat social à l'échelon international, elles offrent un premier aperçu utile sur les questions qui seront examinées lors des discussions plus approfondies qui se tiendront en mars 2004 sur le rapport de la commission mondiale.

Note d'information sur la responsabilité sociale des entreprises et les normes internationales du travail

29. Le président a noté que le groupe de travail était saisi d'un document intitulé *Note d'information sur la responsabilité sociale des entreprises et les normes internationales du travail*⁴, qui l'informe des faits nouveaux dans ce domaine.
30. Le porte-parole des travailleurs a proposé que cette question soit examinée à une session future. Le porte-parole des employeurs a fait remarquer qu'il y a lieu d'examiner les conclusions du rapport de la commission mondiale avant de décider de la marche à suivre. Il a souligné que les initiatives volontaires sont très précieuses mais que, précisément, elles sont de nature volontaire. Il a exprimé l'espoir que le Bureau continuera d'évaluer la portée de ces initiatives et de communiquer l'information à ce sujet.
31. Le représentant du gouvernement de la France a fait observer qu'une discussion sur ce sujet ne peut que contribuer à clarifier une notion fort intéressante mais quelque peu ambiguë. La responsabilité sociale des entreprises ne remplace en aucune manière la nécessité d'adopter et d'appliquer les normes internationales du travail, mais une discussion sur la façon dont ces initiatives volontaires favorisent et enrichissent les normes du travail en les traduisant dans la pratique pourrait être féconde. Les encouragements à la responsabilité sociale des entreprises doivent impérativement s'appuyer sur un socle de normes. A cet égard, le document est clair. Il invite le Bureau à poursuivre sur cette voie et à être actif dans ce domaine. L'orateur a souligné que le rapport de la commission mondiale doit s'adresser à l'ensemble du système multilatéral.
32. Le représentant de la Commission européenne a demandé que l'on poursuive les travaux sur la responsabilité sociale des entreprises et a suggéré que le BIT pourrait accorder davantage d'attention à cette question.

⁴ Document GB.288/WP/SDG/3.

33. Le président, en conclusion, a noté que le groupe de travail abordera sans nul doute cette question dans le contexte de la discussion du rapport final de la commission mondiale en mars 2004, mais que le Bureau continuera de suivre les faits nouveaux dans ce domaine et de mettre cette information à la disposition des mandants de l'OIT par différents moyens.

Genève, le 19 novembre 2003.

Annexe

Discours de M^{me} Tarja Halonen, Présidente de la République de Finlande, devant le Conseil d'administration du BIT (Genève, 17 novembre 2003)

C'est pour moi un grand plaisir et un privilège de m'adresser au Conseil d'administration du BIT.

Je remercie le Directeur général du BIT, M. Juan Somavia, des aimables paroles qu'il a eues à mon égard. Je tiens par ailleurs à vous remercier de m'avoir demandé de coprésider la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation. Cela fait désormais presque deux ans – deux ans très intéressants et instructifs.

Je tiens aussi à remercier et à féliciter le Conseil d'administration du BIT d'avoir eu le courage et l'ouverture d'esprit d'autoriser le Directeur général à créer cette commission mondiale indépendante. Ses travaux seront bien entendu très utiles au BIT mais cette commission a un mandat et un champ d'investigation qui vont bien au-delà des seuls intérêts de votre Organisation. Vous avez servi de base à un travail qui vise le monde entier et aussi le reste du système multilatéral.

Nous sommes en train de mettre la dernière main à notre rapport, qui sera rendu public en février 2004. Il vous sera communiqué en temps utile avant votre session de mars 2004.

Bien entendu, les membres de la commission, du fait de leur origine, de leur spécialisation, de leurs intérêts, ont des points de vue divers. Nous avons essayé de faire en sorte que cette diversité se reflète dans notre rapport. Celui-ci vise à résumer, dans ses grandes lignes, ce qui est le point de vue global de la commission.

Nous avons pris notre tâche on ne peut plus au sérieux. La commission s'est réunie six fois, a organisé plus de 30 dialogues dans le monde entier ainsi que des sessions de travail, par exemple avec MM. Köhler, Supachai et Wolfensohn. Je peux dire en toute honnêteté que la commission a été bien reçue partout. Quelquefois, les attentes semblent même avoir été trop grandes.

Vous connaissez tous l'origine de la commission. Je ne m'y attarderai donc pas. Je m'attacherai surtout à décrire certains des points saillants dont nous avons discuté longuement et en profondeur. Ces points sont importants pour arriver à des conclusions équilibrées sur ce qu'il convient de faire pour renforcer la dimension sociale de la mondialisation.

Les vues que je vais exprimer ne sauraient être considérées comme représentant des positions approuvées par l'ensemble de la commission mais, à ce stade, la coprésidence doit avoir le droit de résumer les grands axes de notre réflexion commune.

Le point de départ de la commission a été que la mondialisation ne sera durable que si elle répond aux besoins des gens. Notre but ultime est d'aider à ce que la mondialisation soit un moyen de promouvoir le travail décent, de combattre la pauvreté et le chômage, de favoriser la croissance et le développement.

Pour atteindre cet objectif ambitieux, nous avons élaboré une vision du changement. Ses principaux éléments sont les suivants.

Il faut changer le cours actuel de la mondialisation. La situation présente n'est plus tenable, que l'on se place du point de vue éthique ou du point de vue politique. Trop peu nombreux sont ceux qui profitent de la mondialisation. Et trop nombreux sont ceux qui n'ont pas leur mot à dire et qui n'ont aucune influence sur le cours des choses.

Les résultats de la mondialisation sont ce que nous en faisons. L'histoire et la géographie sont les points de départ, mais l'issue dépend en grande partie de la manière dont la mondialisation est gérée et des valeurs qui inspirent ses acteurs.

Nous souhaitons faire de la mondialisation une force qui accroisse la liberté et le bien-être de chacun et qui apporte la démocratie et le développement aux collectivités dans lesquelles les gens vivent.

La mondialisation doit aussi être en phase avec l'environnement; elle doit être une force au service du développement durable.

Les principes qui doivent guider la mondialisation devraient aussi se refléter dans les institutions, les règles et les systèmes politiques des différents pays. Les principes de base sont la démocratie, les droits de l'homme et l'Etat de droit.

Caractéristiques de la mondialisation

La mondialisation est un phénomène complexe qui a des effets multiples partout dans le monde. C'est pourquoi ce terme ne se prête pas à une définition précise.

Pour certains, c'est une force irrésistible et bénéfique qui assurera la prospérité économique de chacun partout dans le monde. Pour d'autres, c'est la source de tous les maux de notre époque. Ces deux points de vue extrêmes sont représentés au sein de la commission et il semble y avoir une part de vérité dans l'un comme dans l'autre.

Il est largement admis que la mondialisation a pour caractéristiques essentielles la libéralisation des échanges internationaux, l'expansion des investissements directs étrangers (IDE) et l'augmentation en flèche des flux financiers transfrontières. Ces phénomènes ont exacerbé la concurrence sur les marchés mondiaux.

Les nouvelles technologies distinguent le processus actuel de mondialisation des épisodes analogues observés dans le passé. Les marchés peuvent désormais être véritablement mondiaux et englobent de plus en plus de biens et de services. L'impact des nouvelles technologies sur les sociétés sera le thème majeur du Sommet mondial sur la société de l'information qui se tiendra ici, à Genève, dans moins d'un mois.

Quelque chose d'autre aussi est très différent. Contrairement aux précédentes phases de mondialisation, le processus actuel exclut en grande partie des migrations internationales massives. Les biens, les entreprises, l'argent peuvent plus ou moins librement passer d'un pays à l'autre mais ce n'est pas le cas des gens. On peut dire que c'est une incohérence notable dans la logique de la mondialisation.

Impact de la mondialisation

Si l'on compare les pays les uns aux autres, on constate que la mondialisation a manifestement fait des heureux et des malheureux. Les grands gagnants sont les pays industrialisés – malgré des problèmes internes d'ajustement qui ont occasionné des pertes à beaucoup de travailleurs. Ces pays, dotés d'une base économique solide, riches en capital et en compétences, en pointe sur le plan technologique, étaient bien placés pour tirer profit de la mondialisation de l'économie.

Parmi les gagnants incontestables de la mondialisation, on trouve aussi certains pays en développement – dont la Chine et l'Inde – qui ont très bien réussi à accroître leurs exportations et à attirer les IDE. Il faut y ajouter quelques autres exemples dans toutes les autres parties du monde, à l'exception de l'Afrique. Les gagnants sont pour la plupart des pays où les conditions initiales étaient relativement favorables, qu'il s'agisse des industries déjà en place, du degré de développement des ressources humaines, de l'infrastructure de transport et de communication ou de la qualité des institutions économiques et sociales.

A l'autre extrême, les pays les moins avancés (PMA) ont été exclus des avantages de la mondialisation – et même de la mondialisation elle-même. Ces pays sont pris dans un cercle vicieux en raison de handicaps multiples: pauvreté, analphabétisme, guerre civile, handicaps géographiques, gouvernance médiocre, économies en grande partie tributaires d'un seul produit.

Pour évaluer l'impact social de la mondialisation, il faut, au-delà des performances économiques, examiner l'évolution de l'emploi, des inégalités de revenus et de la pauvreté en deux décennies de mondialisation.

L'évolution de l'emploi au cours des vingt dernières années a varié selon les pays et les régions. Apparemment, il n'y a eu ni amélioration marquée de l'emploi ni aggravation majeure du chômage dans le monde depuis le début de la mondialisation.

Les inégalités de revenus se sont aggravées dans certains pays industrialisés. Il semble y avoir eu moins de solidarité lorsque le surcroît de richesses rendu possible par la mondialisation a été distribué.

En dehors des pays industrialisés, l'évolution des disparités de revenus a été inégale. Ces disparités se sont accentuées dans une grande majorité de pays et beaucoup y voient un effet de la mondialisation.

Il y a des vues contradictoires en ce qui concerne les effets de la mondialisation sur la réduction de la pauvreté – l'un des Objectifs de développement du Millénaire. Le nombre de personnes vivant dans une pauvreté absolue a nettement diminué de 1990 à 2000, tombant de plus de 1,2 milliard à 1,1 milliard. Cette amélioration est due essentiellement à la Chine et à l'Inde. En Afrique subsaharienne, la pauvreté a gagné du terrain et, dans d'autres parties du monde, l'amélioration a été minime.

Les avantages économiques et les coûts sociaux de la mondialisation ne se répartissent pas également entre les différents groupes sociaux. Même dans les pays industrialisés, certaines catégories de travailleurs se sont ressenties de la libéralisation des échanges et de la délocalisation de la production.

La gouvernance de la mondialisation

Le succès de la participation à la mondialisation est étroitement lié aux capacités et aux politiques nationales. Je réaffirme les trois principes fondamentaux sur lesquels repose un Etat moderne: démocratie, droits de l'homme et Etat de droit. Les pays qui ne souscrivent pas à ces principes ne seront pas à même, à long terme, de retirer un avantage de la mondialisation au profit de leur population.

Les gens qui vivent dans des pays bien gouvernés, où la justice sociale et les systèmes d'enseignement, les mécanismes de distribution du revenu et les filets de sécurité sociale sont bien développés, sont plus à même de profiter de la mondialisation.

Pour ces raisons, on peut dire que la réponse à la mondialisation commence chez soi. C'est aussi une bonne raison de faire de l'Etat-nation une entité plus forte.

L'intégration et la coopération au niveau régional peuvent favoriser un type de mondialisation plus équitable à bien des égards.

En développant efficacement les marchés nationaux, l'intégration accroît la capacité de résistance aux fluctuations économiques externes et peut contribuer à développer les moyens nécessaires pour tirer parti des possibilités qui s'offrent au niveau mondial.

En outre, l'intégration régionale, lorsqu'elle est assortie d'objectifs sociaux, amorce l'intégration de ces objectifs dans l'économie mondiale.

La mondialisation croissante soulève des problèmes de plus en plus nombreux qui ne peuvent être résolus efficacement que par le biais d'une action concertée au niveau mondial. Je citerai, à titre d'exemple, les problèmes de la contagion financière, des maladies transmissibles, de la criminalité transfrontière, des paradis fiscaux et de la concurrence fiscale.

Jusqu'ici, la réponse à ces nouveaux défis n'a pas été systématique. Nous avons besoin d'une stratégie cohérente pour surmonter ces problèmes. Cette stratégie pourrait être élaborée sous l'égide des Nations Unies.

Dans le domaine du développement économique et social, les actions menées par les institutions de Bretton Woods pourraient aussi être plus équilibrées. Outre sur la croissance et la stabilité économiques, l'accent devrait être mis sur la justice sociale et l'emploi. Tous les pays, qu'ils soient riches ou pauvres, cherchent à améliorer l'emploi.

Des règles équitables

Pour que la mondialisation devienne une force positive pour les populations, il importe que les règles qui la régissent soient équitables. Aujourd'hui, l'économie est mondialisée mais la société ne l'est pas. La gouvernance et les règles sont manifestement en retard par rapport à l'évolution économique.

Les règles de l'économie mondiale doivent être équitables, tant pour l'ouverture de possibilités que pour la détermination des résultats. Elles doivent refléter la diversité des situations des peuples et des pays.

Les règles de l'économie mondiale doivent aussi être appliquées de façon plus uniforme et équitable, de sorte que les règles multilatérales qui régissent le commerce, les investissements, la propriété intellectuelle et la main-d'œuvre reflètent bien l'intérêt commun.

Bien entendu, les membres de la commission ont aussi examiné la question du rôle des normes du travail dans le processus de mondialisation. Sur ce point, l'OIT dispose de divers instruments, notamment de la Déclaration de 1998 relative aux principes et droits fondamentaux au travail. L'OIT a un rôle crucial à jouer dans la promotion d'une situation dans laquelle les droits fondamentaux au travail sont réellement respectés dans le monde entier, sans exception.

De meilleures politiques au niveau international

Pour parvenir à des règles plus équitables, il faut aussi des politiques plus cohérentes et plus équitables au niveau international. Cela est essentiel si nous voulons obtenir que les avantages de la mondialisation soient plus largement répartis et que les objectifs communs soient atteints.

Nous avons besoin de solidarité internationale pour renforcer les capacités et la sécurité. Il nous faut également faire du travail décent un objectif mondial. La politique et l'action au niveau international doivent intégrer les droits fondamentaux au travail, réaliser l'objectif du plein emploi, appuyer les systèmes nationaux de protection sociale et faciliter le dialogue social entre les organisations d'employeurs et de travailleurs représentatives dans les systèmes de production mondialisés.

La clé d'une meilleure politique internationale réside dans l'intégration des objectifs sociaux et économiques. Outre les gouvernements nationaux, les institutions multilatérales doivent, elles aussi, orienter leurs politiques vers la réalisation de ces objectifs communs mondiaux.

La coopération internationale

Le Sommet du Millénaire, le Sommet de Monterrey sur le financement du développement, la réunion de l'OMC tenue à Doha et le Sommet de Johannesburg sur le développement durable sont des jalons récents de l'engagement de la communauté internationale à résoudre collectivement ces problèmes communs.

Depuis ces réunions, il y a eu des échecs, le plus récemment à Cancún. Il semble que, lorsque les attentes sont trop fortes, les négociateurs deviennent inflexibles en essayant d'y répondre. Et cela ne s'applique pas seulement à l'OMC, mais aussi à d'autres organisations internationales.

Cela étant, je crois fermement au système multilatéral international, que j'appuie avec détermination. Les défis et les possibilités qui nous attendent exigent la participation de toutes les nations. Nul ne peut relever seul les défis de la mondialisation, du terrorisme international ou de la dégradation de l'environnement, et nul ne devrait être livré à lui-même pour ce faire.

Pour mon pays, la Finlande, la mondialisation est une réalité quotidienne, elle n'est pas simplement théorique. Si l'on en croit la plupart des comparaisons au niveau international, la Finlande réussit bien. Cela est certainement vrai jusqu'à présent, mais en Finlande nous ressentons très fortement les incertitudes de la mondialisation actuelle.

La concurrence fiscale, le redéploiement des entreprises, le chômage, la protection des marchés étrangers et les efforts pour attirer les investissements étrangers sont des problèmes auxquels nous nous heurtons tous les jours. Il ne suffit pas de réussir aujourd'hui, nous voulons réussir demain aussi.

S'il y avait un seul domaine sur lequel nous devrions nous concentrer, ce serait l'éducation. Pour réussir, une petite nation de 5 millions d'habitants doit assurer l'éducation de tous. C'est ce que nous avons fait jusqu'ici et ce que nous continuerons de faire à l'avenir. L'éducation assure l'innovation et la faculté d'adaptation. Or la mondialisation oblige précisément à s'adapter constamment à de nouveaux défis.

J'ai essayé de vous faire part des travaux de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation. Je vous remercie de votre attention, car mon exposé a été plutôt long. Je suis tout à fait disposée à écouter vos commentaires et à répondre à vos éventuelles questions.